



Photo 42. La rivière Dumoine (M.-A. Bouchard, MDDEP)

4.8 Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine

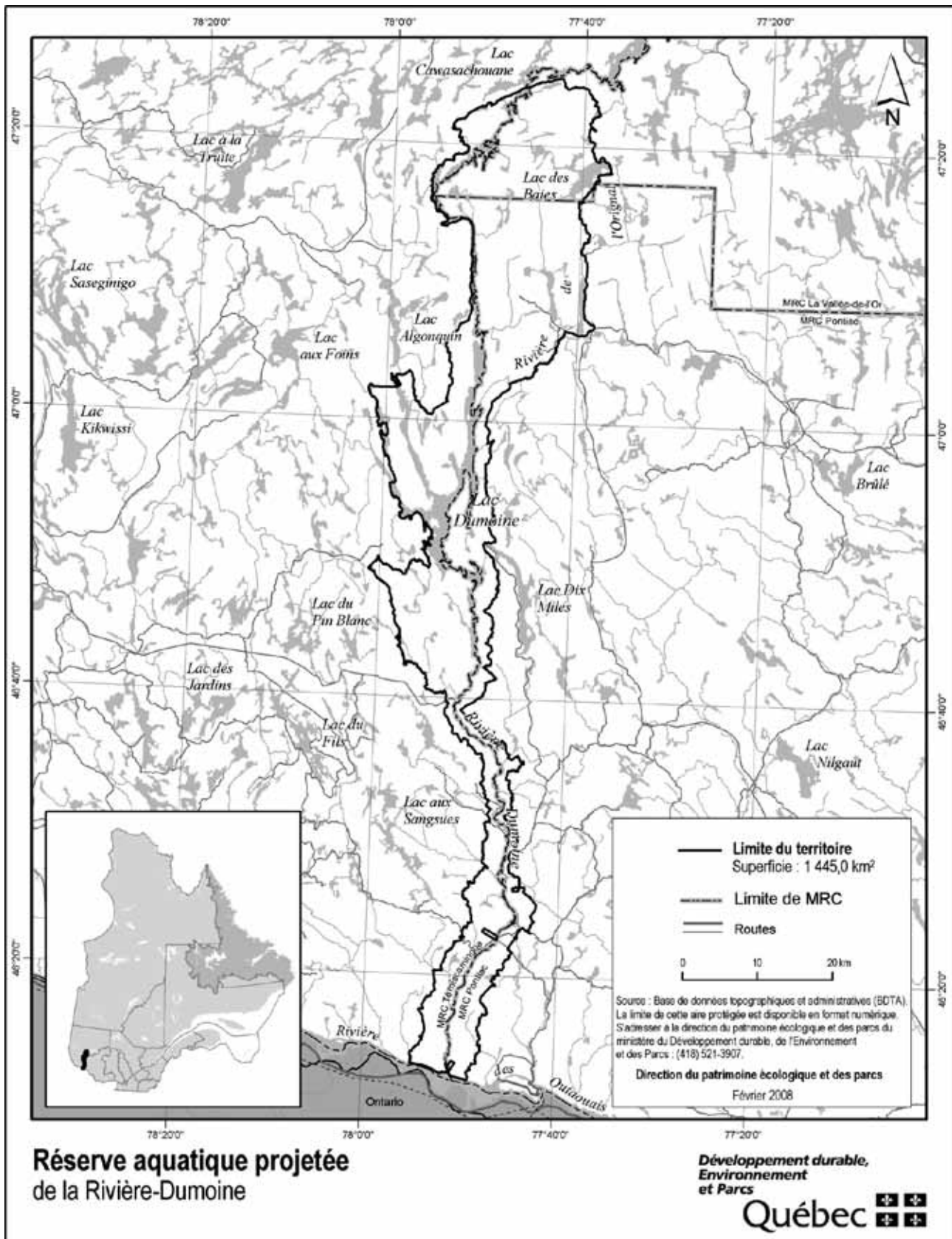
4.8.1 Situation géographique, limites et superficie

La réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine touche aux régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, entre 46° 12' et 47° 25' de latitude nord et 77° 37' et 78° 02' de longitude ouest. D'une longueur d'environ 140 km, sa partie sud se situe à environ 10 km à l'ouest de Rapides-des-Joachims, alors que les villes de Témiscaming et de Belleterre sont respectivement à 85 km et 60 km à l'ouest de la réserve. Les communautés algon-

quines de Kitcisakik, Lac-Rapide, Eagle Village, Wolf Lake et Winneway sont à des distances variant de 60 km à 80 km de la réserve.

La réserve aquatique projetée couvre une superficie de 1 445 km². Sa partie située en Abitibi-Témiscamingue est principalement comprise dans le territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue de la MRC de Témiscamingue. Toutefois, la portion nord est située dans le territoire non organisé du Réservoir-Dozois de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Sa partie située dans la région de l'Outaouais est presque entièrement comprise dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut de la MRC de Pontiac. Une petite portion au sud-est

Figure 140. Situation géographique et limites de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine, telles que présentées au plan sommaire de conservation.



fait partie de la municipalité de Rapide-des-Joachims. La limite sud de la réserve a été fixée pour tenir compte de la cote maximale critique des ouvrages de production hydroélectrique sur la rivière des Outaouais (établie à 153,92 m) immédiatement à l'aval de la central des Joachims.

4.8.2 Cadre légal

Le statut légal du territoire ci-après décrit est celui de réserve aquatique projetée, statut régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Son régime des activités est régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

4.8.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est « Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine ». Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent de protection est « Réserve aquatique de la Rivière-Dumoine ».

Les Algonquins ont baptisé la rivière *Cakawitopikak Sipi* et *Eko-nakwasi Sipi*, qui signifient respectivement « rivière de l'aulne » (on trouve en effet de nombreux aulnes de chaque côté de ses rives) et « rivière du désir ». Une carte de Nicolas Bellin datant de 1755 la nomme Acounagousin. Lotter, en 1762, et Carver, en 1776, la désignent également ainsi et lui attribuent le lac Caouinagamic comme source. La carte de 1801 d'Alexander Mackenzie indique le tracé de la « rivière du Moine », mais ne remonte pas jusqu'à sa source. Son nom peut provenir du poste de traite construit vers la fin du Régime français à l'embouchure de la rivière. Abandonné en 1761, le fort Dumoine reprend ses activités vers 1785, grâce à des Canadiens, mais ne semble plus donner signe de vie après 1800²².

4.8.4 Écologie

Milieu physique

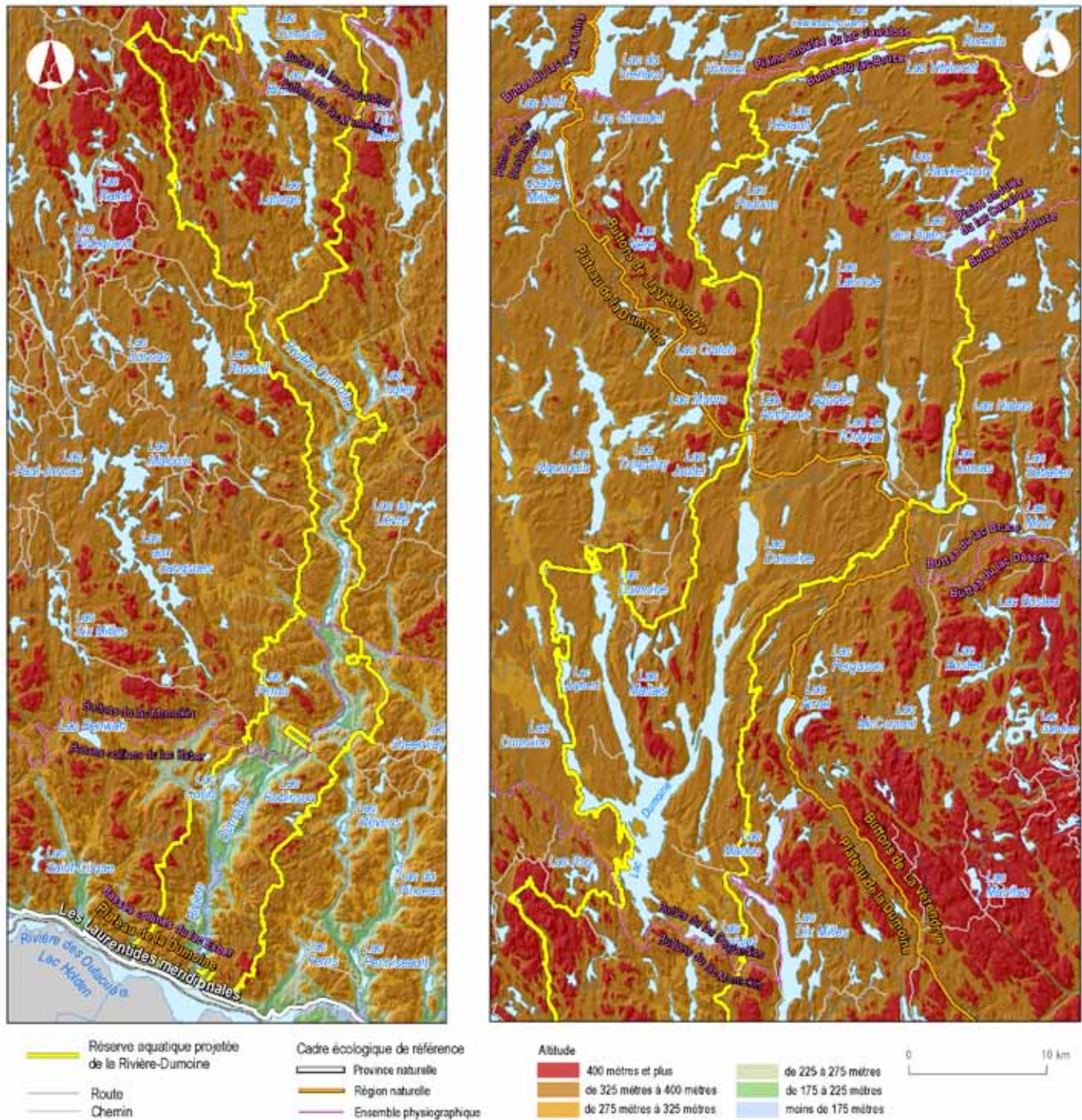
Comme il est mentionné à la section « Climat », la région de la réserve aquatique projetée se caractérise par un climat subpolaire doux subhumide à longue saison de croissance. Sa partie sud-est est sous l'influence d'un climat modéré, subhumide à longue saison de croissance.

Trois types de roches constituent son assise : du gneiss granitique et tonalitique au nord, de la magmatite au sud et, par endroits, du paragneiss. La réserve est située dans la province géologique du Grenville.

La réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Par sa grande superficie et sa forme allongée, elle touche à plusieurs entités écologiques. Elle est répartie sur deux régions naturelles, soit celle des buttes de La Vérendrye (partie nord) et celle du plateau de la Dumoine (majorité du territoire). Sa partie nord appartient principalement à l'ensemble physiographique des buttes du lac Bruce. La portion sud de la réserve touche à trois ensembles physiographiques, soit, du nord vers le sud, les ensembles physiographiques des buttes du lac Desjardins, des buttes du lac Memekin et des basses collines du lac Esber (figure 141).

²² Commission de toponymie du Québec : http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=19711

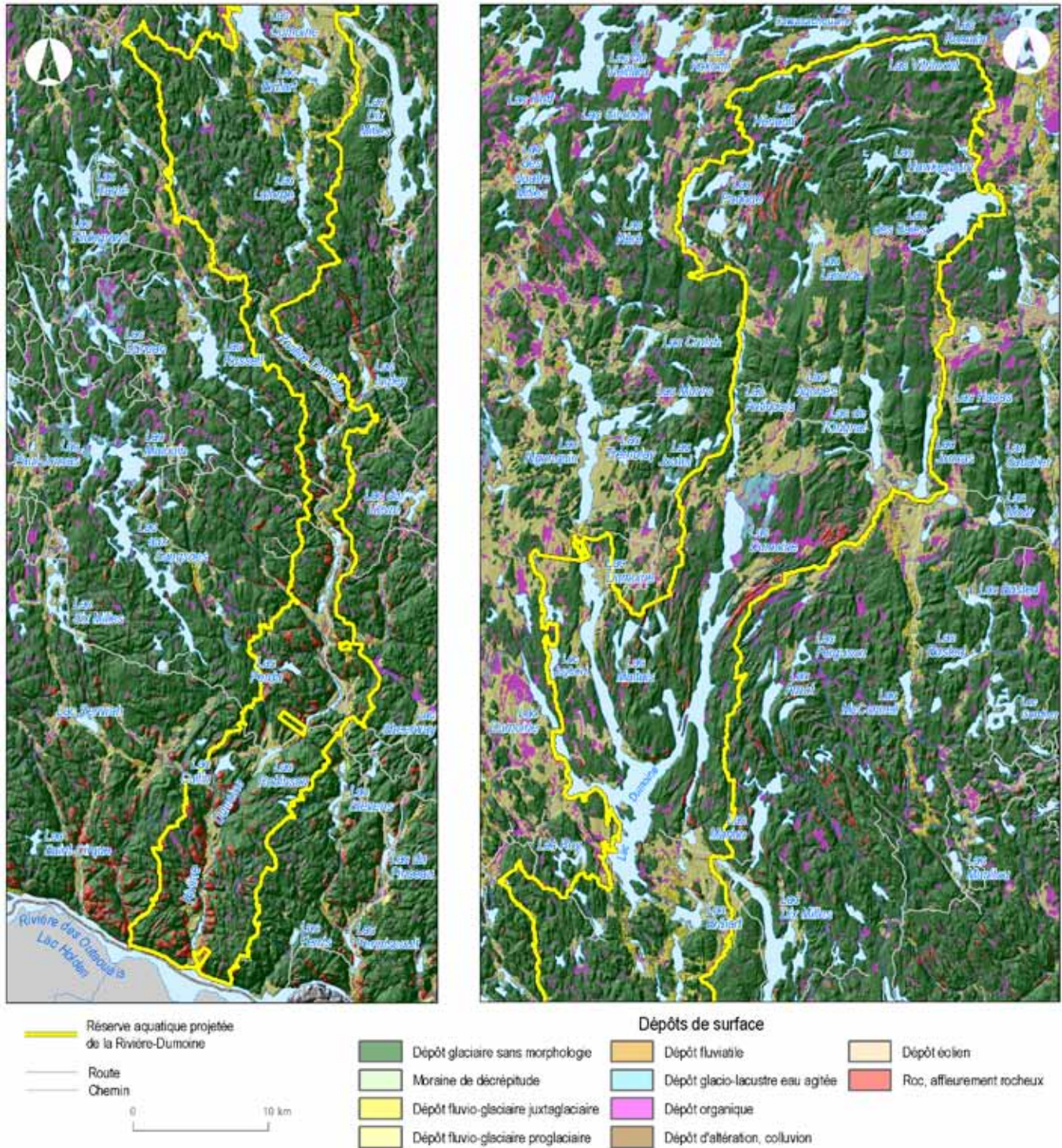
Figure 141. Relief de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



Ce territoire vise la protection de la rivière Dumoine, de sa vallée et de son bassin versant immédiat. Il s'agit d'une des dernières rivières intactes d'importance au sud du Québec, c'est-à-dire non harnachées. Longue d'environ 140 km, cette rivière, frontière entre le Pontiac et le Témiscamingue, prend sa source dans le lac Machin au nord du lac Antiquois, coule vers le sud dans le lac Dumoine et se jette dans le lac Holden, élargissement de la rivière des Outaouais,

à une douzaine de kilomètres à l'ouest de Rapides-des-Joachims. De façon générale, ce territoire se présente sous la forme d'une vallée « en auge » qui devient de plus en plus encaissée en progressant vers l'embouchure de la rivière Dumoine dans la rivière des Outaouais. La rivière Dumoine emprunte une fracture importante au sein d'un large plateau de till (figure 142) où le relief bosselé est constitué d'un assemblage de boutons irréguliers dans sa partie

Figure 142. Géomorphologie de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



nord, de buttes dans sa section centrale et de basses collines dans sa portion sud. Le fond de la vallée présente de nombreux dépôts sableux d'origine fluvioglaciaire. Ce paysage présente une altitude variant de 160 à 460 m, avec une moyenne d'environ 350 m.

La réserve aquatique projetée fait évidemment partie du bassin versant de la rivière Dumoine, qui est un sous-bassin de la rivière des Outaouais (figure 143). Avec ses 1 445 km², elle protège plus de la moitié du bassin versant immédiat de la rivière Dumoine (1 642 km²), soit 56 %, ainsi qu'une partie des terres drainées par divers affluents de la rivière Dumoine, telles les rivières de l'Original, à l'Épinette et Fildegrand. Quant au bassin versant total de la rivière Dumoine, qui est de 4 309 km², elle en protège plus du tiers. Dans le territoire de l'aire protégée, on trouve plus 1 000 lacs, dont plus de 300 portent un toponyme. Les plus importants sont les lacs Dumoine, des Baies, Hénault, Laforge et de l'Original qui font respectivement 67,5 km², 13,6 km², 8,9 km², 5,3 km² et 5,2 km². L'ensemble des milieux aquatiques couvre une superficie de 214 km², soit près de 15 % de la réserve aquatique projetée.

Les figures 144 et 145 illustrent le profil des différentes sections de la rivière Dumoine et leur description en association avec les écosystèmes forestiers et milieux physiques.

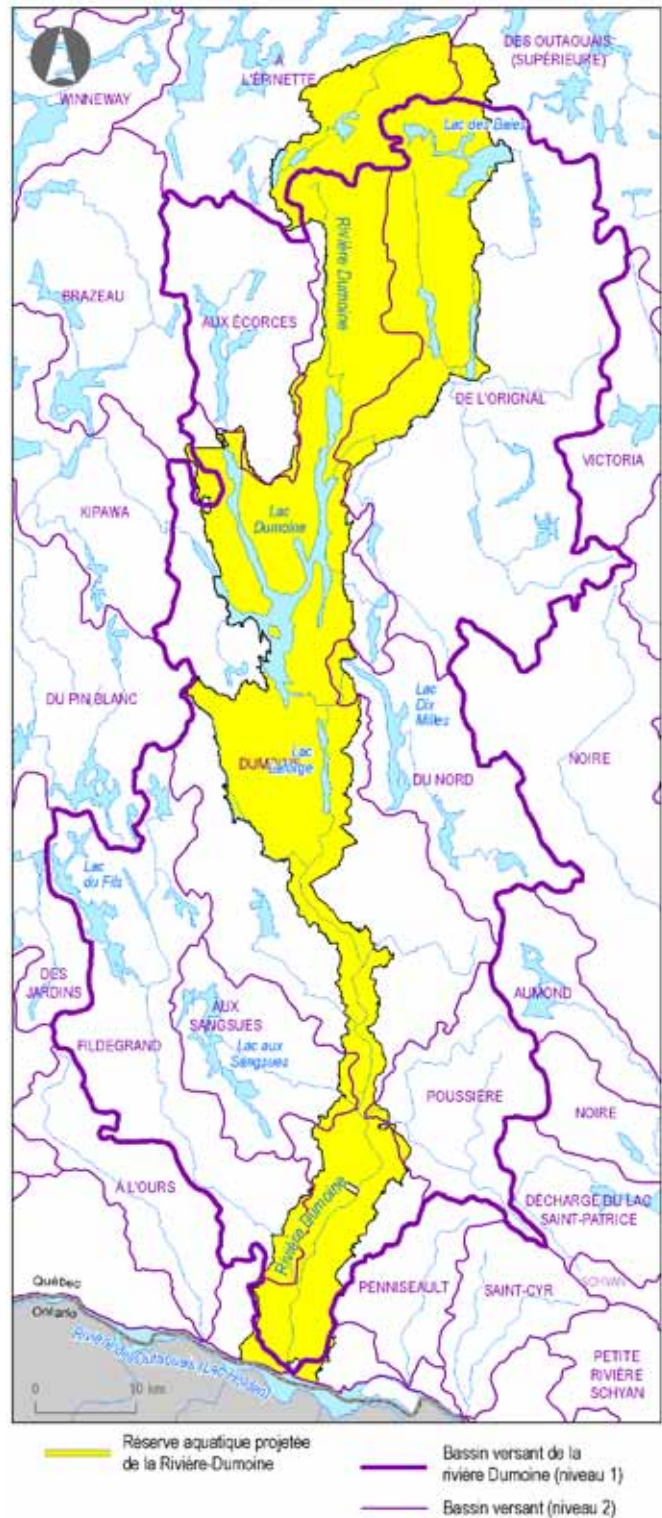
La réserve comporte peu de milieux humides et ces derniers se trouvent généralement dans les fonds de vallées. Les plus répandus sont les mares et étangs, les marécages résineux, les marécages arbustifs, les marécages inondés, mais surtout les herbaçaias. Les milieux humides totalisent environ 91 km² et couvrent un peu plus de 6 % de l'aire protégée.

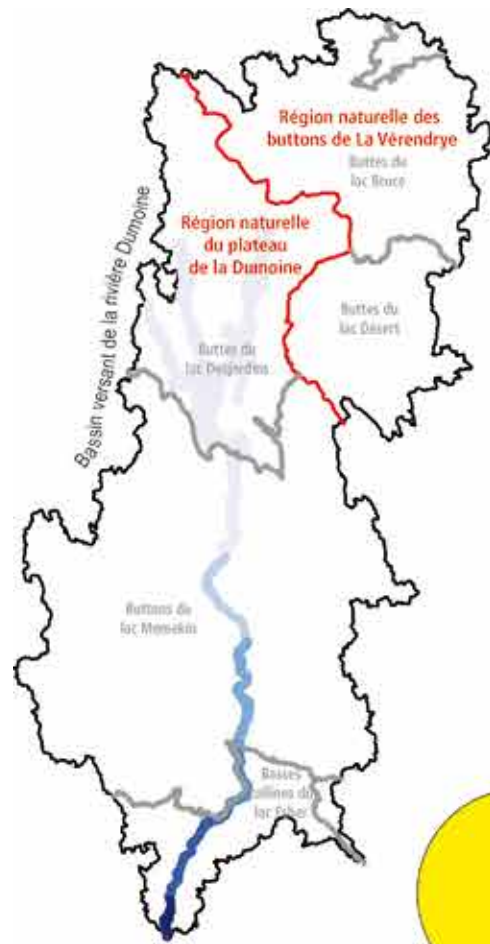
Milieu biologique
Végétation

La moitié sud de la réserve aquatique projetée fait partie du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et sa moitié nord appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Par sa grande dimension et sa forme allongée d'orientation nord-sud, ce territoire expose un important gradient d'écosystèmes forestiers.

Dans sa portion nord (figure 146) et jusqu'au lac Dumoine, la végétation potentielle principale de la réserve est la bétulaie jaune à sapin et la bétulaie jaune à sapin et érable à sucre accompagnées de sapinières (à épinette noire et à bouleau blanc). Au sud du lac Dumoine, les bétulaies jaunes font parfois place aux sapinières à épinette rouge et aux sapinières à thuya. Comme il s'agit d'un territoire avec une vallée aux parois occasionnellement escarpées, certains milieux sont associés aux pinèdes blanches alors que certains milieux sableux en fond de vallée peuvent abriter des pinèdes rouges. Sur le versant est de la vallée de la rivière, près de l'embouchure, les sommets sont propices aux érablières à chêne rouge.

Figure 143. Bassin versant de la rivière Dumoine





Segmentation du réseau hydrographique

La segmentation du réseau hydrographique est basée sur la reconnaissance de formes et de patrons hydromorphologiques des cours d'eau. On effectue cette analyse à partir des profils en plan et en long du réseau hydrographique. Les unités hydromorphologiques résultantes, les « segments », sont décrites selon les propriétés morphologiques, géologiques, hydrologiques et climatiques d'elles-mêmes et de leur bassin versant. Cette description peut servir de base à l'interprétation du type d'écosystème aquatique ou de propriétés de ces bassins versants (fragilités, potentiels, etc.). Dans ce portrait, on présente pour chaque segment, la taille du bassin versant, le débit, la pente générale, la largeur et le style fluvial dominant. On estime aussi sur un pas de 100 mètres la puissance spécifique* qui sert à apprécier notamment la capacité du cours d'eau à transporter du matériel meuble et à interpréter le style fluvial.

Le bassin versant

La tête du bassin versant de la rivière Dumoine se situe dans la région naturelle des buttons de la Vérendrye, une zone dépressionnaire caractérisée par un relief très faiblement accidenté. La rivière s'écoule ensuite, sur la majeure partie de son cours, dans la région naturelle du plateau de la Dumoine, un plateau un peu plus accidenté dont le socle rocheux est dominé par des roches métamorphiques (migmatites et paragneiss). Le bassin versant de la rivière, pris à son embouchure, est influencé par un climat sub-polaire doux relativement sec. En effet, seulement 435 mm de ruissellement annuel** alimentent le bassin versant de la rivière Dumoine par rapport à 570 mm en moyenne pour la partie sud du Québec. Normalement, le débit de la crue printanière est à son maximum à la fin du mois d'avril et décroît graduellement au cours du mois de mai. Celui-ci est à son plus bas au cours du mois de septembre (figure ci-contre).

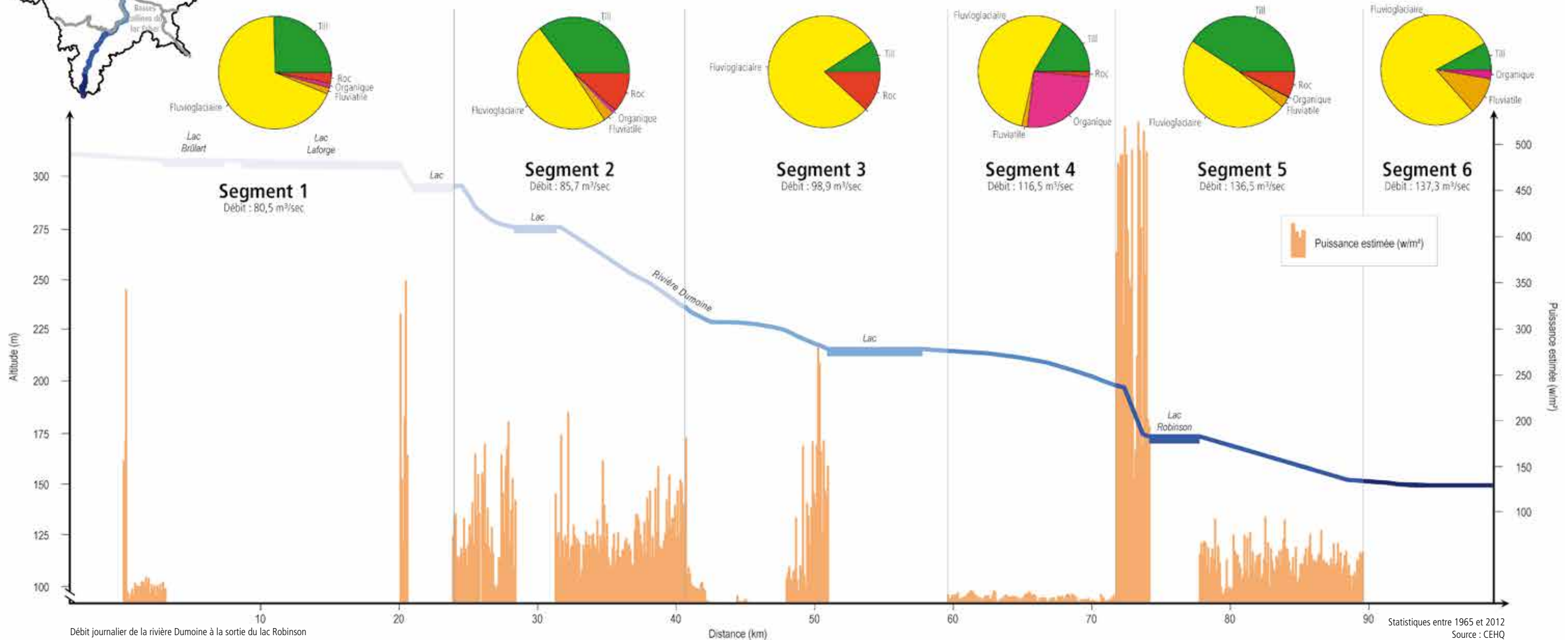
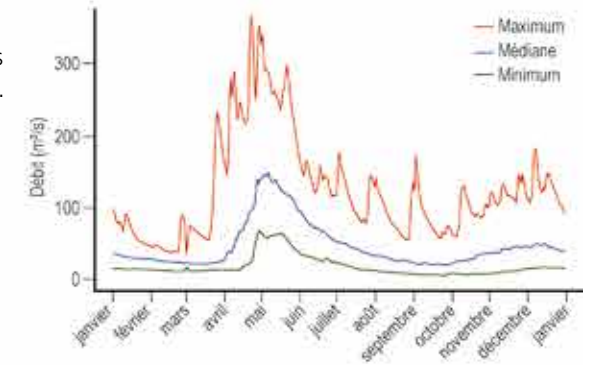
La rivière

On décrit ici les derniers 96 kilomètres de la rivière, soit à partir de l'exutoire du lac Dumoine jusqu'à l'embouchure, là où elle rejoint la rivière des Outaouais. Sur ce parcours, la rivière descend de 155 mètres d'altitude, ce qui correspond à une pente généralisée de 0,16 %, et double la taille de son bassin versant passant de 2 103 km² à 4 338 km². La rivière y traverse deux ensembles physiographiques se distinguant surtout par leur relief. En amont, les buttons du lac Memekin, sont dominés par de faibles reliefs recouverts de till épais (80 %), traversés par des dépressions remplies par des dépôts d'origine fluvioglaciaire et organique (20 %). En aval, les basses collines du lac Esber présentent un relief plus accidenté, traversé par des vallées bien définies dont le fond est comblé de dépôts d'origine fluvioglaciaire.

On reconnaît 6 segments qui se distinguent par les patrons hydromorphologiques que prend le cours d'eau. Selon le segment, entre 28 % et 37 % du bassin versant est inclus dans l'aire protégée projetée. Chacun de segments est brièvement décrit dans ce qui suit.

* Bagnold, R. A. 1966. An approach to the sediment transport problem from general physics. US Geological Survey, U. S. Govt. Print. 422-1
 ** Ruissellement annuel = somme annuelle des précipitation mensuelles auxquelles on retranche l'évapotranspiration potentielle.

Figure 144. Description de la rivière Dumoine



Débit journalier de la rivière Dumoine à la sortie du lac Robison

Statistiques entre 1965 et 2012
 Source : CEHQ

Figure 145. Description des segments de la rivière Dumoine



Segment 1 Méandres tortueux et lacs

Ce segment de 23,8 km débute à l'embouchure du lac Dumoine et s'écoule sur une pente générale très faible (0,07%) dans des passages serrés à travers les buttes et buttons. Les trois quarts du parcours sont composés de lacs et le reste, par des sections lotiques de style à méandres tortueux.



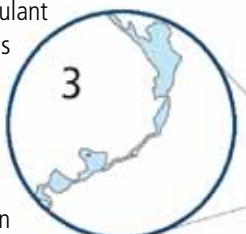
Segment 2 Seuil-mouille

Le segment 2 marque le passage de la rivière depuis les reliefs peu organisés des Buttons du lac Memekin vers une vallée mieux définie, quelques 70 mètres plus bas en altitude. C'est ici, de manière globale, que la rivière est la plus étroite, où la pente est la plus constante et où la puissance potentielle de la rivière (sa capacité à transporter du matériel) est la plus élevée.



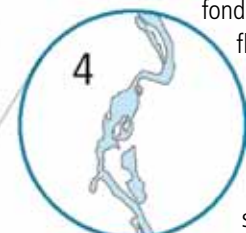
Segment 3 Succession de lacs et rapides

Ce segment se présente comme une succession de lacs entrecoupés de courtes sections de cours d'eau, s'écoulant sur un fond de vallée comblé de dépôts fluvioglaciaires (sable et graviers). La proportion occupée par les lacs domine nettement, soit environ 80% de la section. Ces lacs ont un rapport [ruissellement annuel/surface du lac] très élevé (5300 mètres en moyenne), ce qui laisse entrevoir qu'ils se situent à mi-chemin entre un écosystème lentique (lac) et lotique (rivière).



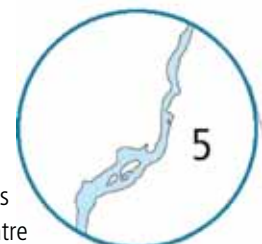
Segment 4 Méandres irréguliers

À l'entrée du segment 4, la pente de la vallée diminue. L'environnement d'écoulement se présente alors comme un fond de vallée étroit, comblé de dépôts fluvioglaciaires et de milieux organiques. La rivière tend à décrire des méandres bordés de nombreuses baies reliées au chenal principal par d'étroites ouvertures. La puissance estimée de ce segment apparaît faible et relativement constante.



Segment 5 Seuil-mouille

Le segment 5 de la rivière présente une transition. Plus pentue et étroite en amont, c'est là où la puissance estimée est la plus élevée. Elle coule à cet endroit dans un fond étroit, entouré de versants couverts de till et où affleure la roche-mère. Elle entre ensuite dans une vallée plus large et mieux définie, à travers des terrasses d'origine fluvioglaciaire.



Segment 6 Réservoir

Ce dernier segment est influencé par une retenue d'eau située en aval sur la rivière des Outaouais. Le chenal s'en trouve élargi, plus profond et la vitesse d'écoulement ralentie. Cette section peut présenter les caractéristiques typiques des réservoirs.



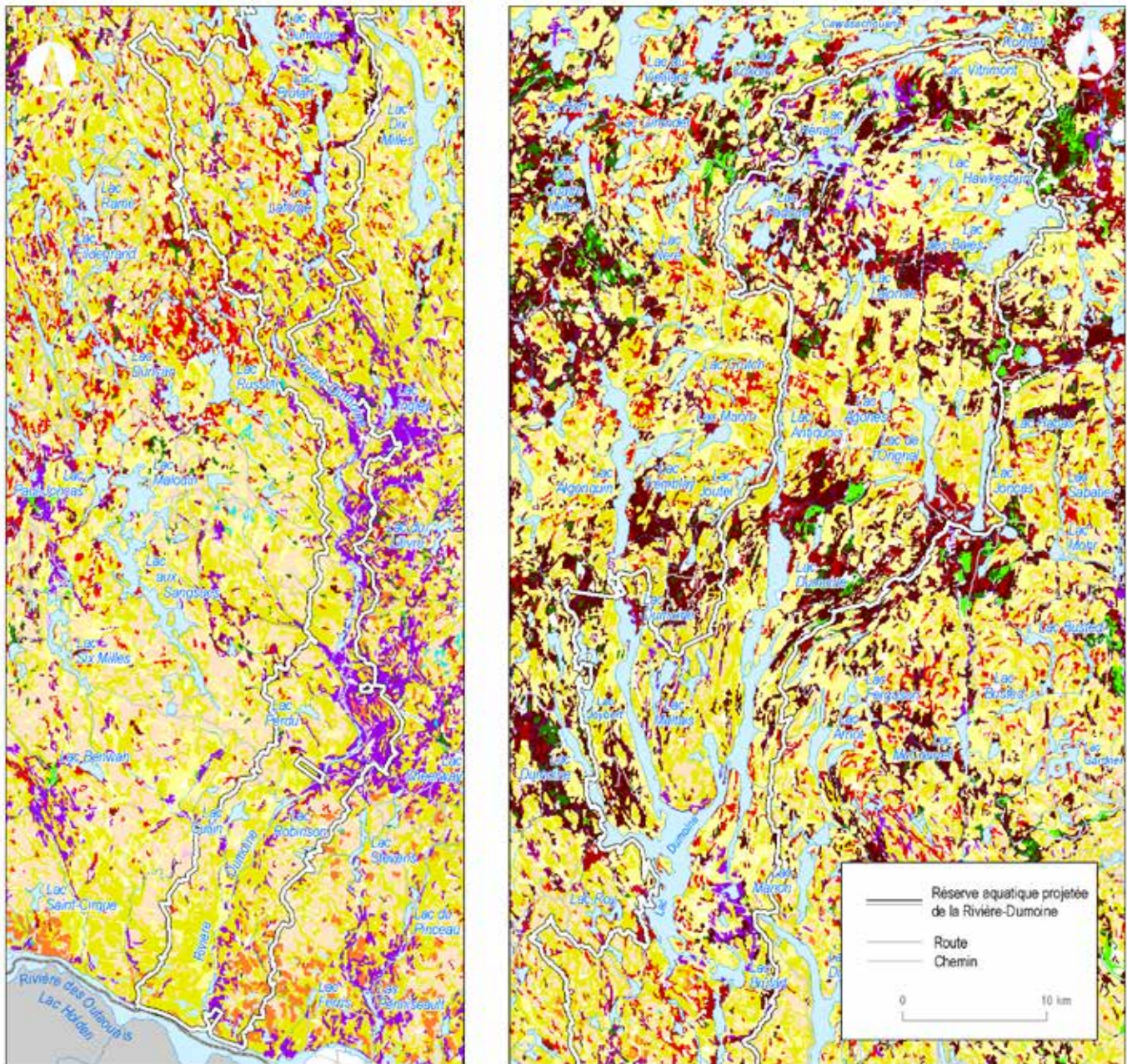
Sources :

Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) (2011). Cadre de référence hydrologique du Québec (CRHQ) [Données numériques vectorielles]. MDDEP-DPEP, 1 :20 000, Québec, Québec.

Base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000, Normes de production, Québec, Direction de la cartographie topographique, ministère des Ressources naturelles et de la Faune(MRNF)

Données climatiques : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2012. CLIMATOLOGIE, Direction du suivi de l'état de l'environnement, Québec.

Figure 146. Végétation potentielle – Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



Végétation potentielle

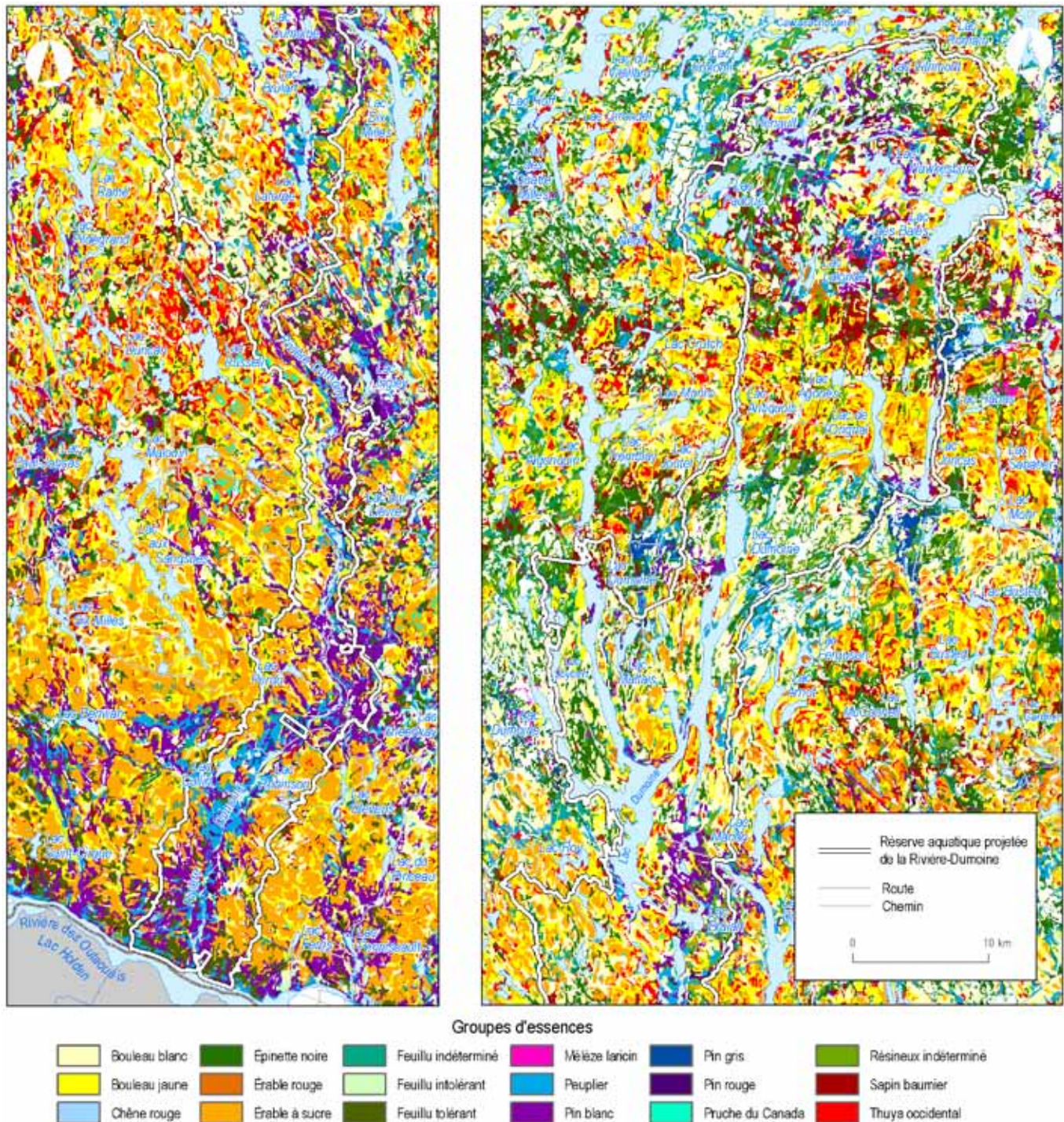
Bétulaie jaune à sapin	Landes	Sapinière à bouleau blanc	Sapinière à épinette rouge
Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre	Pessière noire à mousses ou à éricacées	Sapinière à bouleau jaune	Érablière à bouleau jaune
Chénaie rouge	Pessière noire à sphaignes	Sapinière à thuya	Érablière à chêne rouge
Cédrière tourbeuse à sapin	Pinède blanche ou pinède rouge	Sapinière à épinette noire	Érablière à ostryer
Frénai noir à sapin	Prucheraie	Sapinière à épinette noire et sphaignes	

En ce qui concerne la végétation réelle, pour la partie nord de la réserve (figure 147), les bétulaies jaunes sont moins dominantes. Elles cèdent leur place aux pessières noires, aux bétulaies blanches, aux sapinières et même à certaines érablières. Toutefois, les bétulaies jaunes occupent tout le secteur à la hauteur du lac de l'Original

et du lac Joncas. Dans les environs du lac Dumoine, les pinèdes occupent les terres qui leur sont propices. Toutefois, les milieux associés aux bétulaies jaunes et aux érablières sont occupés par des pessières noires et des bétulaies blanches. Le tiers sud de la réserve est le domaine des bétulaies jaunes et des érablières. Or, ces types



Figure 147. Végétation – Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



de peuplements partagent le territoire avec les pessières noires, les bétulaies blanches et les peupleraies. Les flancs escarpés de la vallée s'offrent aux pinèdes blanches. La partie la plus au sud de la réserve, soit la portion située dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Esber, présente très peu de bétulaies jaunes, mais beaucoup d'érablières et de pinèdes ainsi que des peupleraies.

Le couvert forestier occupe près de 80 % du territoire de la réserve. Il est composé à 25 % de peuplements jeunes (moins de 40 ans), les peuplements d'âge moyen (40 à 80 ans) représentant quant à eux un peu plus de 10 % du couvert forestier. Les forêts matures (80 ans et plus) occupent près de deux tiers du territoire sous couvert forestier (figure 148). Les données de la cartographie écoforestière indiquent que les vieilles forêts font un peu plus de la moitié

du couvert forestier de la réserve (voir la figure 12). La proportion de forêts matures est plus élevée dans la moitié sud de la réserve, dans le versant ouest de la rivière, mais aussi à la hauteur des lacs à l'Original et Joncas. De façon générale, les secteurs plus accidentés et moins accessibles, occupés par les feuillus tolérants, ont été bien préservés.

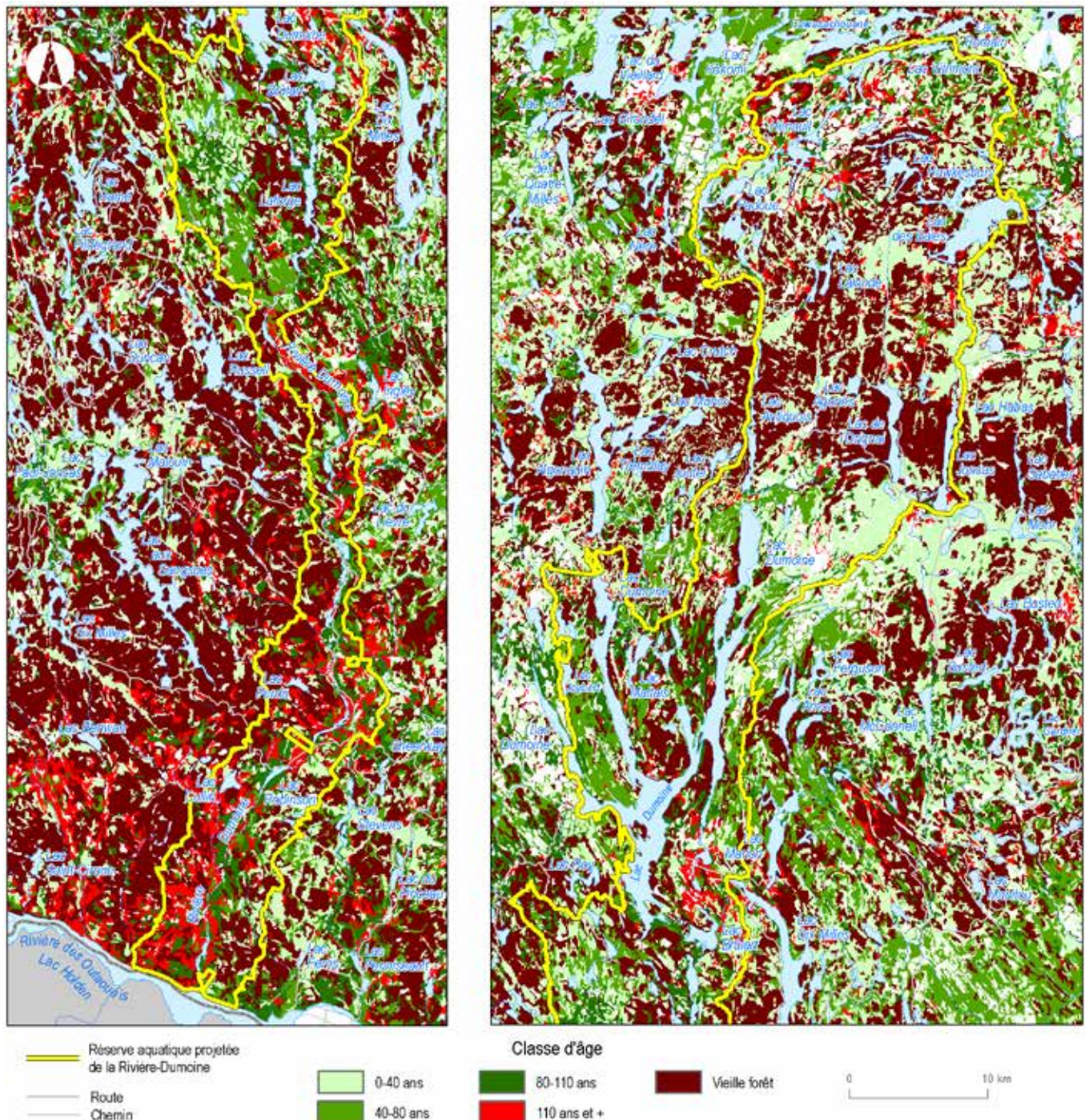
Il est possible de trouver dans la réserve aquatique projetée des peuplements aux caractéristiques exceptionnelles similaires à celles

de la forêt ancienne de la Rivière-Poussière²³, qui est située à proximité de la réserve aquatique projetée.

Le territoire de la réserve a subi des perturbations naturelles, principalement des épidémies légères et quelques chablis partiels dans les années 1990, en particulier à l'extrémité nord de la réserve et aux alentours du lac Dumoine. Ces perturbations naturelles ont affecté environ 160 km² de territoire forestier de la réserve.

²³ Voir <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/RivierePoussiere.pdf>

Figure 148. Âge des peuplements – Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



La réserve aquatique projetée est située dans des sous-régions écologiques où les feux de forêt les plus fréquents sont d'une superficie de 0,03 km² (trois hectares) à 1 km² (voir la figure 44). Ainsi, cette réserve aquatique projetée, avec ces 1 445 km², peut largement contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers. Toutefois, en raison de sa forme longiligne nord-sud, parfois de faible largeur, la protection de certains écosystèmes n'est pas nécessairement parfaitement efficace. Il faut cependant noter que l'objectif premier de cette aire protégée est de protéger avant tout la rivière Dumoine, ses principaux affluents et les terres qu'elle draine.

Faune

En ce qui concerne les espèces rares, vulnérables ou menacées, on relève deux occurrences d'une espèce de vertébré désigné vulnérable, soit *Haliaeetus leucocephalus* (pygargue à tête blanche).

Il n'y a pas d'inventaires spécifiques à ce territoire quant aux espèces aquatiques et terrestres, mais ces écosystèmes, selon leur niveau d'empreinte humaine et le stade des forêts en place, sont susceptibles d'accueillir plusieurs des espèces typiques de l'Abitibi-Témiscamingue, telles que présentées à la section portant sur la faune régionale. La réserve étant en partie située sur le territoire de ZEC, de pourvoiries et de la réserve faunique de La Vérendrye, les espèces connues fréquentant ces territoires fauniques structurés sont susceptibles de fréquenter la réserve aquatique projetée.

Dans les lacs et cours d'eau de la réserve, les principales espèces de poissons sont l'achigan à petite bouche, l'achigan à grande bouche, le grand corégone, le grand brochet, le doré jaune, le doré noir, l'omble de fontaine, le touladi, le maskinongé, le ventre rouge du nord, le mulot perlé, le meunier noir, la perchaude, la ouitouche, la truite arc-en-ciel et la truite moulac. On trouve plusieurs frayères à doré jaune et une frayère à meunier. La réserve compte cinq lacs à touladi et des lacs et ruisseaux à omble de fontaine.

Quant à la faune terrestre, les mammifères les plus communs sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le loup, le castor, le renard roux, la loutre de rivière, la martre d'Amérique, le rat musqué, le raton laveur, le vison, le coyote et le lynx du Canada. Parmi les reptiles, on trouve la tortue peinte, la chélydre serpentine et la couleuvre rayée. Les amphibiens connus sont la grenouille-taureau (ouaouaron), la grenouille verte et la grenouille des bois. Les espèces d'oiseaux relevées sont la gélinotte huppée (perdrix), le tétras du Canada, le grand héron, le canard noir, le cardinal à poitrine rose, l'épervier brun, le balbuzard pêcheur, le pygargue à tête blanche, le pluvier kildir, le pic mineur, le passerin indigo, le roselin pourpré, le gros-bec errant et le tangara écarlate. Buses et faucons peuvent aussi y être rencontrés.

Milieu social

Avant la colonisation du Témiscamingue, ce territoire, lié à la rivière des Outaouais qui constituait une voie majeure de circulation pour les Autochtones, pourrait avoir été grandement occupé (camp saisonnier) et fréquenté par de nombreux groupes autochtones. L'embouchure de la rivière Dumoine avec la rivière des Outaouais offrait un lieu propice au campement temporaire ou semi-permanent. Par ailleurs, bien que la rivière des Outaouais soit utilisée pour la circulation, les Autochtones pouvaient fréquemment remonter ses affluents en quête de nourriture. La rivière Dumoine offrait donc une opportunité de remonter dans les terres au nord de la rivière des Outaouais pour accéder à de nouveaux territoires.

Ce territoire présente un important potentiel pour la recherche archéologique. Plusieurs sites (90) ont été localisés. En 2002, des fouilles ont été effectuées sur l'un des sites par l'organisme Archéo 08. Les objets retrouvés (8 293) indiquent qu'il pourrait y avoir quatre moments d'occupation distincts : Archaïque (plus ancien que 1000 av. J. C.), Sylvicole inférieur (1000 à 400 av. J. C.), 20^e siècle et période contemporaine²⁴.

« En 1850, deux compagnies forestières (les ancêtres de Consolidated Bathurst et E. B. Eddy) découvrent les immenses forêts de pins blancs du sud-est du Témiscamingue. Une fois les pins blancs transformés en bois carré, de petites embarcations à vapeur (*Aligator steam boat*) remorquaient les billots jusqu'à la décharge. La rivière Dumoine était très convoitée pour le flottage du bois. Afin d'éviter les engorgements de billots au niveau des chutes de la rivière, on y construisit des glissoires, communément appelées *slides*. Ce sont les draveurs qui avaient la tâche périlleuse de guider le bois vers les *slides*. Encore aujourd'hui, on retrouve des vestiges de ces glissoires en bordure de la rivière. À l'époque, plusieurs camps furent établis par les compagnies forestières sur le territoire. Afin d'approvisionner ces véritables petites villes forestières, des sentiers furent défrichés à partir des camps, jusqu'à la voie navigable la plus proche. Ces sentiers étaient alors empruntés par des chevaux tirant des chariots à roues de métal. Grâce à la compaction du sol par le passage répété de ces roues de métal, la végétation n'a à peu près pas recolonisé ces wagon trails²⁵».

²⁴ Pour plus de détails, voir <http://www.zecdumoine.ca/projets/f-projets.htm>

²⁵ Saint-Arnaud, H. Rivière Dumoine 04-19-00-00, Fédération québécoise du canot-camping, 1986, 27 p.

Ce territoire comporte 65 baux de villégiature et 22 baux d'abri sommaire (figure 149). Ces derniers sont presque tous situés au sud du lac Dumoine et à l'ouest du lac Laforge. La pourvoirie Ten Mile Lodge détient, aux abords du lac Dumoine, trois baux pour des établissements liés à ses activités. L'Auberge du lac Joncas possède un droit commercial sur les rives du lac Joncas. On trouve aussi trois sites de la Société de protection des forêts contre le feu. Dans la partie sud de la réserve, quelques sentiers de randonnée pédestre sillonnent le territoire. Certains de ces sentiers ont été aménagés par la ZEC Dumoine. L'un des sentiers permet de longer la rivière Dumoine et d'y admirer la Grande Chute. Un sentier de motoneige passe à quelques endroits dans la réserve aquatique projetée.

La rivière Dumoine constitue un parcours de canot-kayak de difficulté moyenne de renommée (classée 5 étoiles par la Fédération québécoise du canot et du kayak). La rivière présente environ une douzaine de rapides d'eaux vives, au moins cinq seuils, plus d'une soixantaine de rapides classés et onze portages permettant de contourner les rapides les plus hasardeux. Les rapides se trouvent presque tous dans les 70 derniers kilomètres. Des emplacements de campings ont été aménagés le long du parcours. L'achalandage par les canoteurs est au plus élevé en juillet et en août. La Grande Chute, très spectaculaire, constitue un saut de presque 40 m. On y trouve encore quelques vestiges de la grande Slide (glissoire à billots) qui fut utilisée jusqu'en 1895. Les Falaises des Aigles, en fin

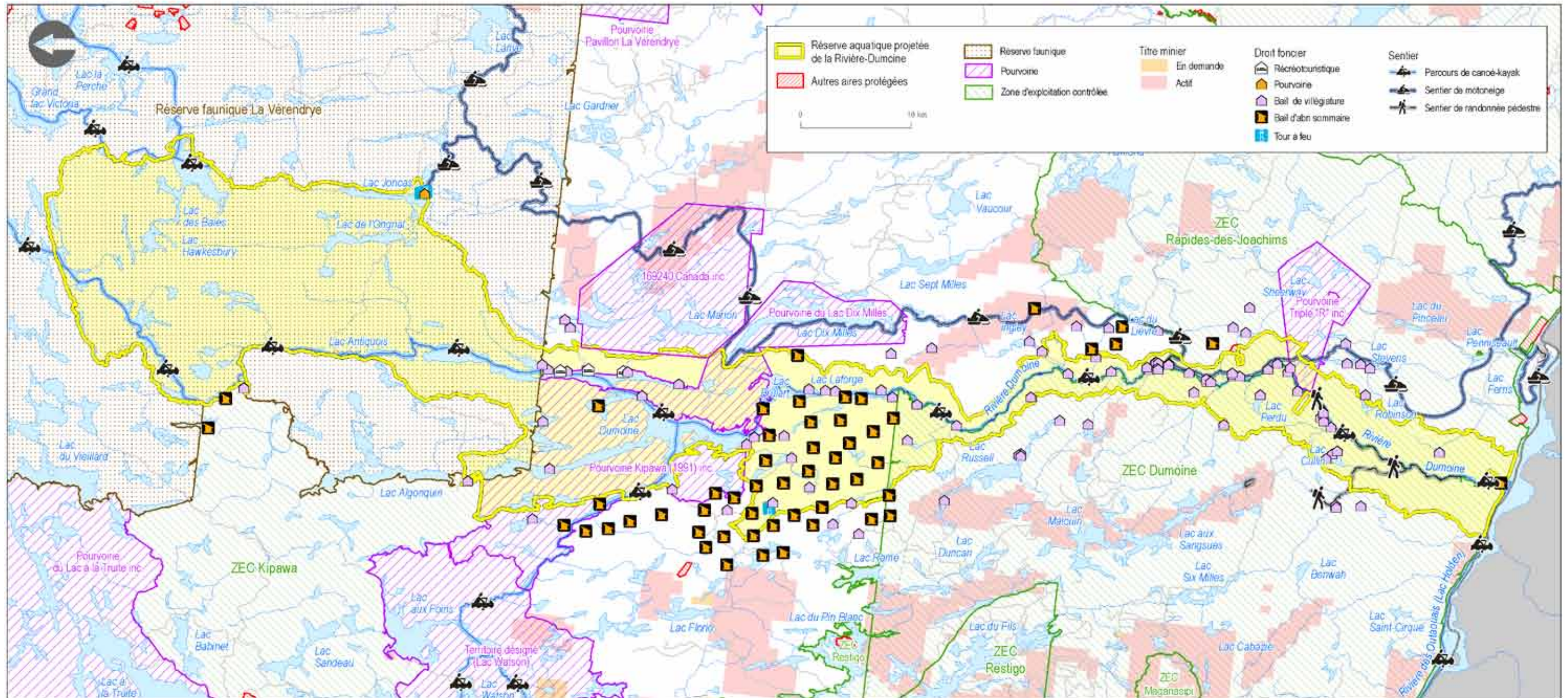
de parcours, sont très impressionnantes avec leurs parois de près de 170 m.

La réserve aquatique projetée touche à trois unités de gestion des animaux à fourrure, soit les UGAF 01, 07 et 13, ainsi qu'aux zones de chasse 12 et 13. Le tiers nord de la réserve est compris dans la réserve à castor du Grand-Lac-Victoria dans laquelle les Algonquins possèdent des droits particuliers à l'égard des animaux à fourrures. Le reste du territoire est occupé par douze terrains de piégeage et un camp de piégeage a été établi dans la réserve. La réserve aquatique projetée se superpose à de nombreux territoires fauniques structurés. La partie nord est comprise dans la réserve faunique de

La Vérendrye et touche à une petite partie de la ZEC Kipawa. À la hauteur du lac Dumoine, la réserve touche aux pourvoiries à droits exclusifs Kipawa et Ten Mile Lodge. La pourvoirie Kipawa y a aménagé quatre chalets et deux camps. Plus au sud, la partie située à l'ouest de la rivière Dumoine fait partie de la ZEC Dumoine, alors que la partie située à l'est de la rivière fait partie de la ZEC Rapides-des-Joachims. Enfin, la pourvoirie à droits exclusifs Triple R touche en partie à la réserve, approximativement à la hauteur de la Grande Chute.

Un réseau peu développé de chemins non pavés sillonne la réserve aquatique projetée. L'accès terrestre à cette réserve est facilité par

Figure 149. Occupation et utilisation de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



la présence d'un chemin forestier partant de Rapides-des-Joachims et menant aux installations de la ZEC Dumoine, près de la Grande Chute. L'ensemble de chemins du territoire totaliserait environ 470 km linéaires selon la cartographie écoforestière.

4.8.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

Sur le plan de la représentativité des éléments physiques, la réserve contribue à la protection des types physiographiques de quatre ensembles physiographiques, soit ceux des buttes du lac Bruce (C0203), des buttes du lac Desjardins (C0105), des boutons du lac Memekin (C0104) et des basses collines du lac Esber (C0103). Dans l'ensemble physiographique C0203 de la région naturelle des boutons de La Vérendrye, la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine contribue pratiquement à elle seule à protéger la totalité des types de milieux physiques, soit des buttes et boutons de till et des vallons aux dépôts fluvioglaciers ou organiques, et permet d'atteindre les objectifs de représentativité. Dans la région naturelle du plateau de la Dumoine, elle contribue à elle seule à l'atteinte des objectifs de représentativité de trois des quatre types physiographiques présents, soit les buttes et boutons de till et les terrains relativement plats sans morphologie particulière aux dépôts fluvioglaciers. Pour l'ensemble physiographique C0105, les terrains plats sans morphologie aux dépôts glacio-lacustres ne sont aucunement protégés. Ils sont cependant très rares et sont situés à l'ouest de la réserve aquatique projetée. Pour l'ensemble physiographique C0104, la réserve contribue, encore une fois pratiquement à elle seule, à la protection des divers types de milieux physiques qui sont représentés dans le réseau d'aires protégées dans des proportions de près de 8 %, sauf dans le cas des buttes de till qui sont protégées à 5,2 %. Enfin, pour l'ensemble physiographique C0103, la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine partage la protection d'éléments physiques des écosystèmes avec les réserves projetées des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi. Dans cet ensemble physiographique, trois des quatre types physiographiques sont suffisamment représentés. Les basses collines de till sont quant à elle sous-représentées.

Sur le plan de la végétation potentielle, la réserve contribue à la protection des principaux types de végétation potentielle de la région naturelle des boutons de La Vérendrye, mais principalement des bétulaies jaunes à sapin, ou à sapin et érable à sucre, et des diverses sapinières (à bouleau jaune, à bouleau blanc et à épinette noire). Elle contribue aussi largement à la protection des pinèdes blanches et rouges de cette région naturelle. En ce qui concerne la région naturelle du plateau de la Dumoine, la réserve aquatique projetée contribue grandement à la protection des bétulaies jaunes et des pinèdes blanches, mais aussi des érablières à chêne rouge.

Dans la région naturelle du plateau de la Dumoine, les vieilles forêts sont protégées à 8,4 %. La réserve aquatique projetée y contribue

grandement. Dans la région naturelle des boutons de La Vérendrye, les vieilles forêts sont protégées à 5,7 %. La présence de la réserve aquatique projetée est la principale responsable de la représentativité des vieilles forêts de cette région naturelle. Bien que le taux de représentativité des vieilles forêts soit en deçà de 8 %, le taux de protection demeure élevé puisque le pourcentage d'aires protégées de cette région naturelle n'est que de 3,7 %.

En ce qui concerne les milieux humides, ils sont protégés à 6 % et 3,5 % respectivement pour les régions naturelles du plateau de la Dumoine et des boutons de La Vérendrye. La réserve aquatique projetée contribue à leur protection de façon équivalente aux autres aires protégées de ces régions naturelles.

Tous les renseignements présentés dans cette section ont été tirés du document « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Analyse de carence écorégionale – Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue ».

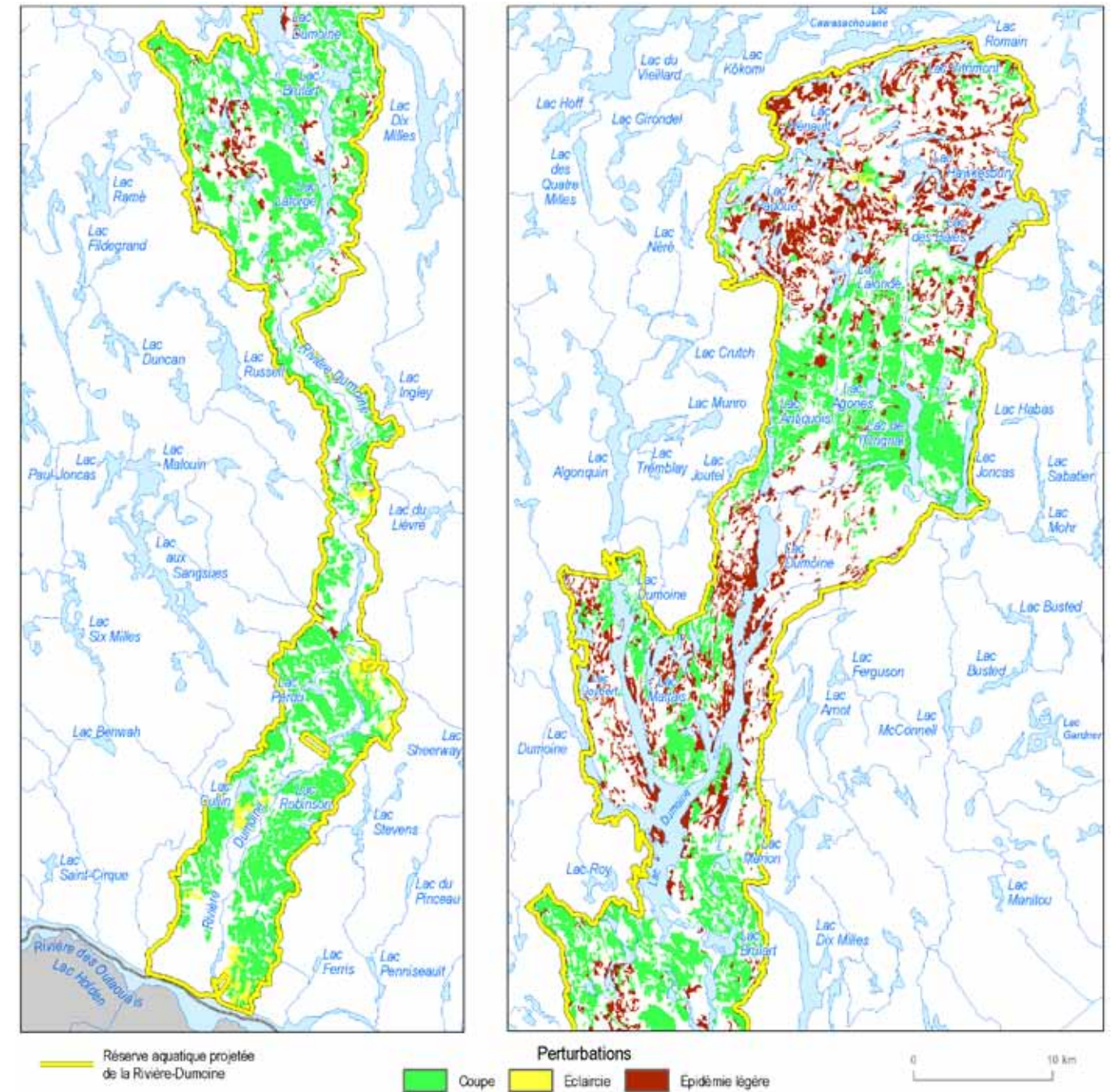
Efficacité

Au cours des quarante dernières années, plusieurs secteurs de la réserve aquatique projetée ont fait l'objet de coupes forestières (figure 150). C'est une superficie d'environ 380 km² qui a fait l'objet de récolte dans le passé, soit près de 26 % de la réserve et 33 % du couvert forestier. Il s'agit principalement des coupes partielles et des coupes de jardinage qui ont eu lieu parfois à la fin des années 1970 et 1980, mais surtout dans les années 1990 et 2000.

Des chemins forestiers sillonnent encore aujourd'hui ce territoire. Avec au moins 470 km linéaires de chemins divers, l'aire protégée présente un ratio de 0,33 km de chemins par km², ce qui constitue une densité faible (0,06 à 0,43 km/km²) selon Quigley et coll. (2001). Malgré les occupations humaines (villégiature, camps de chasse, établissements de pourvoirie et de ZEC) et les utilisations (chasse, pêche, canot, camping, etc.), ce territoire présente de façon générale une naturalité relativement élevée, notamment en raison de sa grande superficie et de l'accès difficile à la majorité des secteurs.

Sur le plan de la configuration, en plus d'avoir une superficie largement suffisante (1 445 km²) pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers, l'aire protégée a l'avantage de protéger de nombreux types de milieux suivant un gradient nord-sud et favorise ainsi la migration des espèces le long de ce gradient. Cela peut d'ailleurs constituer un avantage dans le contexte des changements climatiques, où les espèces seront susceptibles de migrer pour suivre le déplacement de leurs habitats en fonction de l'évolution du climat. À l'égard de la rivière Dumoine, en protégeant environ 56 % du bassin versant immédiat de la rivière, la réserve projetée assure une protection non parfaite, mais relativement adéquate de la rivière et de ses unités de drainage. Notons toutefois qu'à certains endroits, le territoire riverain protégé de part et d'autre

Figure 150. Perturbations – Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



de la rivière est relativement étroit, ce qui diminue l'efficacité des mesures de protection.

La réserve présente actuellement un ratio périmètre/superficie moyennement élevé de 0,4, ce qui est environ quatre fois plus élevé que le ratio du cercle parfait pour une telle superficie, soit 0,1. Cependant, dans ce cas-ci l'importance est accordée à la protection du bassin versant de la rivière et non pas, à proprement parler, des effets de bordure relatifs aux habitats des espèces. Si l'on retire une bande de trois kilomètres intérieurs

depuis les limites de l'aire protégée, il reste un noyau de conservation de 471 km² protégé des effets de bordure. Ce noyau est cependant réparti en quatre polygones, dont deux de petite taille, mais deux autres de grande superficie.

La configuration de cette aire pourrait d'ailleurs être améliorée de façon à accroître la protection du bassin versant immédiat de la rivière Dumoine (voir la section « Agrandissements théoriques à l'étude »).

← Déplier

4.8.6 Enjeux de conservation

Il s'agit d'un territoire qui présente un potentiel de mise en valeur faunique en raison de la présence de ZEC, de pourvoiries et de la réserve faunique. Par ailleurs, la rivière Dumoine, avec sa grande réputation comme parcours de canot-camping, offre un potentiel important de mise en valeur pour les activités de plein air. La mise en valeur de ce territoire devra être réalisée de façon à assurer un accès équitable au territoire pour tous les utilisateurs et à minimiser les impacts sur les milieux naturels tout en assurant une concertation dans les décisions de mise en valeur.

De nombreuses communautés algonquines sont par ailleurs concernées par ce territoire. Leurs préoccupations, orientations et projets à l'égard de l'aire protégée devront être pris en considération. De plus, le fort potentiel de recherche archéologique confère à ce territoire une importance historique particulière. Aussi, le fait que ce territoire concerne autant d'acteurs, de groupes, de communautés, de collectivités et d'administrations constitue un défi de grande taille en matière de gestion.

La protection de la rivière Dumoine et de son bassin versant ainsi que le maintien des caractéristiques naturelles et paysagères de ce territoire forment les principaux enjeux de conservation de cette aire protégée.

Il s'agit d'un territoire singulier où le régime d'activités appliqué devra permettre d'atteindre les objectifs de protection à long terme et pourrait être adapté aux particularités du milieu et de ses objectifs spécifiques de protection, de gestion et de mise en valeur.

4.8.7 Agrandissements potentiels à l'étude

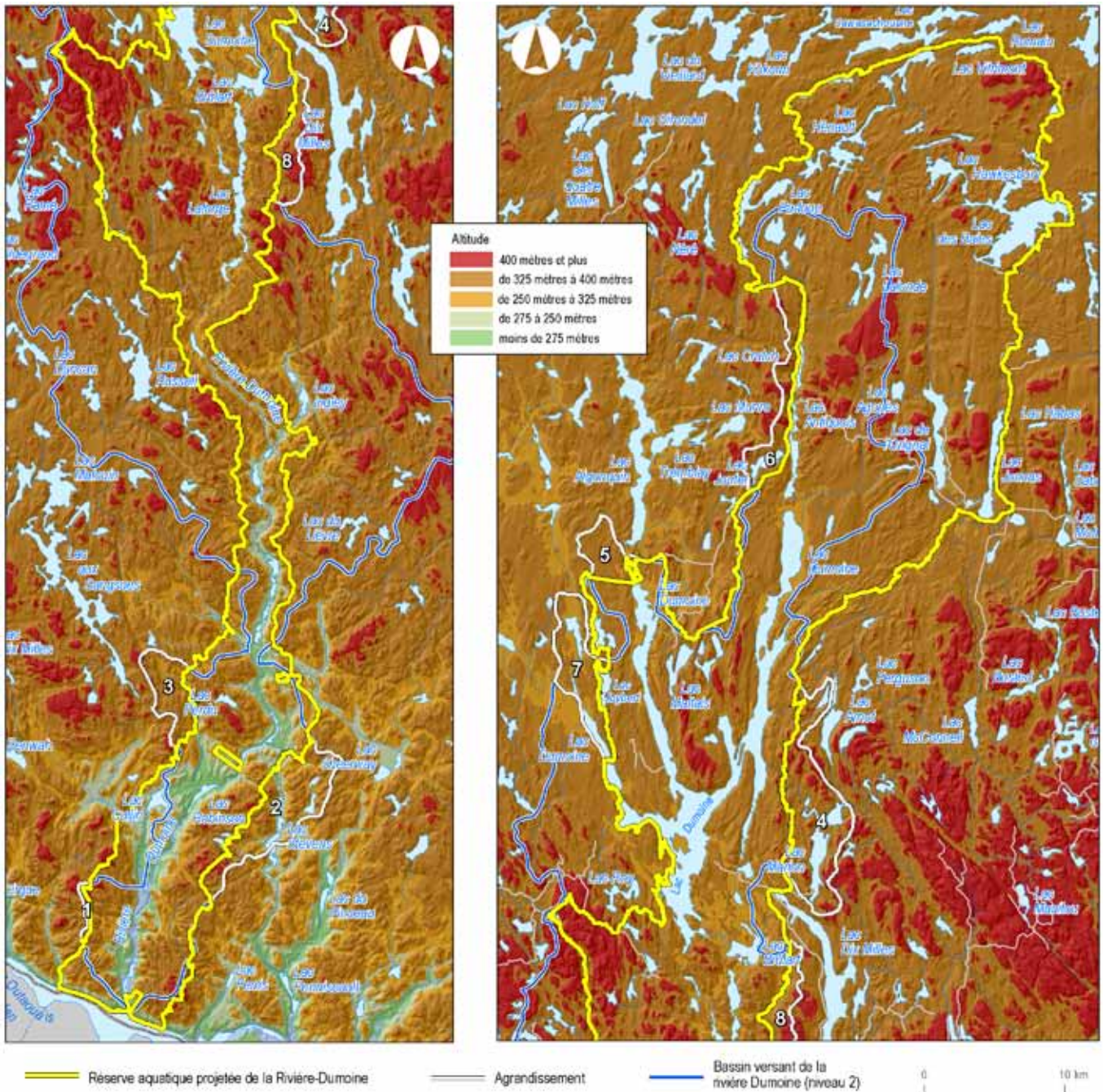
L'efficacité de l'aire protégée relativement à son principal objectif de conservation pourrait être accrue. C'est dans ce contexte que des agrandissements potentiels ont été étudiés (figure 151). Ceux-ci prennent en considération le fait que cette aire protégée est déjà d'une très grande superficie et qu'elle possède une configuration qui, sans être parfaite au regard des limites du bassin versant, est jugée acceptable, notamment dans le contexte où de nombreux droits d'utilisation du territoire et des ressources y existaient préalablement à l'attribution d'un statut de protection.

Diverses zones d'agrandissements potentiels ont été analysées. Elles visent toutes à ajouter des portions de terres situées dans les unités de drainage appartenant à la rivière Dumoine. Le MDDEP a présenté ces agrandissements aux membres de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue, à ceux de la Table GIRT de la MRC de La Vallée-de-l'Or et à la Table GIRT élargie de la rivière Coulonge (Outaouais) lors d'ateliers préalables aux consultations publiques. Les réactions à l'égard de ces agrandissements potentiels sont présentées en détail dans le document complémentaire intitulé « Synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique : Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires de l'Abitibi-Témiscamingue » déposé à la Commission du BAPE dans le cadre de la présente consultation. Lors des ateliers, le MDDEP a tenu à préciser aux participants que les agrandissements présentés constituaient un scénario préliminaire, eu égard à la précision cartographique de ces agrandissements et que l'objectif est surtout de connaître l'intérêt ou non à réviser l'aire protégée pour la rapprocher des limites du bassin versant. Bien que cette aire protégée a présenté un vif intérêt en particulier au Témiscamingue et en Outaouais, peu d'échanges ont porté sur la révision des limites. Il n'y a donc eu aucun consensus en faveur ou en défaveur des agrandissements présentés.

Ces agrandissements ont été évalués quant à leurs contraintes à la protection. Les résultats indiquent une préoccupation à rationaliser l'impact des agrandissements, étant donné la grande superficie de l'actuelle réserve projetée.

L'aire protégée actuelle excède, dans sa partie nord, le bassin versant immédiat de la rivière Dumoine et excède même le bassin versant total de la rivière Dumoine à son extrémité nord. Il est donc possible de songer à une reconfiguration tenant compte des portions excédentaires, hors bassin versant, et des portions convoitées, appartenant au bassin versant. Ceci permettrait de bonifier la configuration de l'aire protégée et d'atteindre son principal objectif de conservation tout en minimisant les impacts supplémentaires sur les droits existants.

Figure 151. Agrandissements potentiels à la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



Les agrandissements (figure 151) présentés par le MDDEP lors des ateliers représentent une superficie totale de 164 km². Il s'agissait cependant d'une cartographie qui était peu précise en raison de l'échelle du territoire à analyser. Ainsi, en fonction des résultats de la consultation publique, une réflexion plus approfondie devra être

réalisée pour bien évaluer les opportunités d'échange de superficies, la maximisation de la protection du bassin versant et des éléments de représentativité et la présence de contraintes territoriales.

Une analyse des bassins versants minimaux a été effectuée pour ce territoire afin de déterminer quelles seraient les meilleures modifications à apporter aux limites de cette aire protégée pour maximiser la protection de la rivière Dumoine (figure 152). Comme mentionné, le bassin versant complet de la rivière Dumoine fait 4 309 km². Il ne peut donc pas être totalement protégé. Cependant, le bassin versant immédiat (1 642 km²) peut servir de guide pour l'amélioration des limites de l'aire protégée puisque la superficie de ce bassin versant est comparable à celle de la réserve.

Figure 152. Bassins versants complet et immédiat de la rivière Dumoine

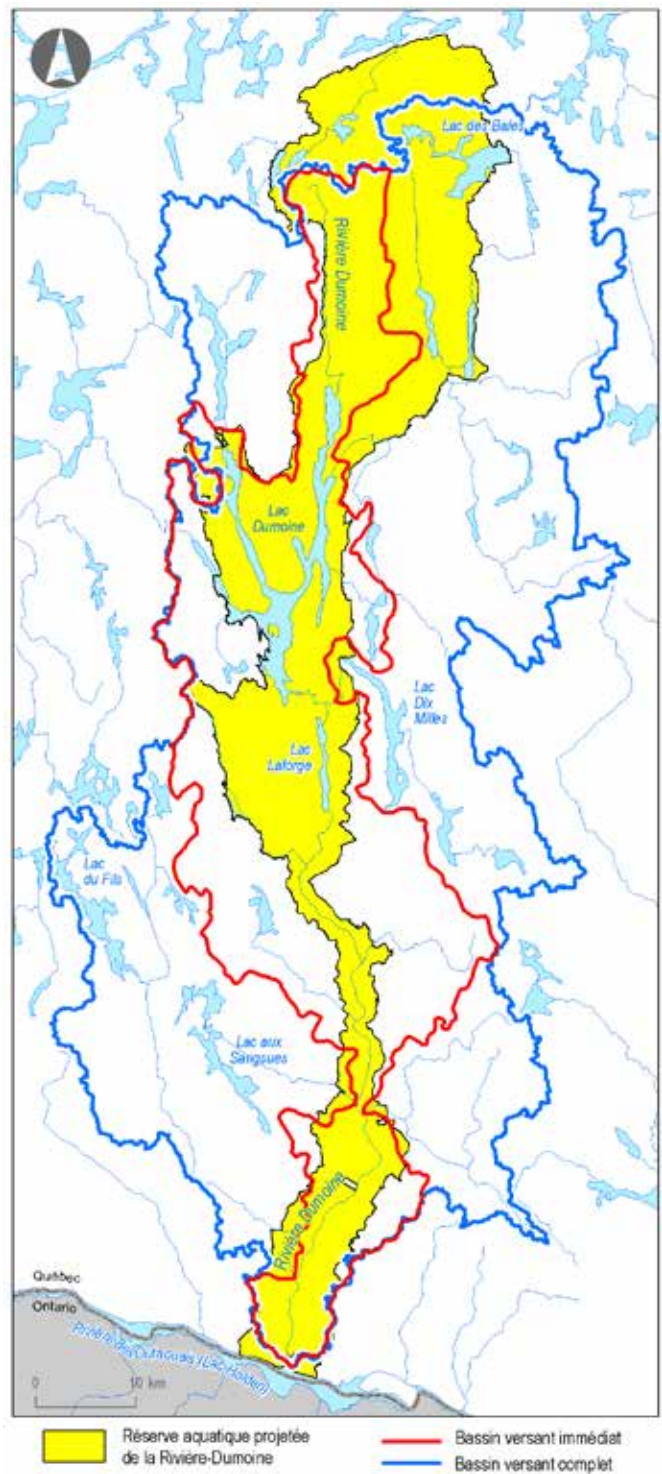
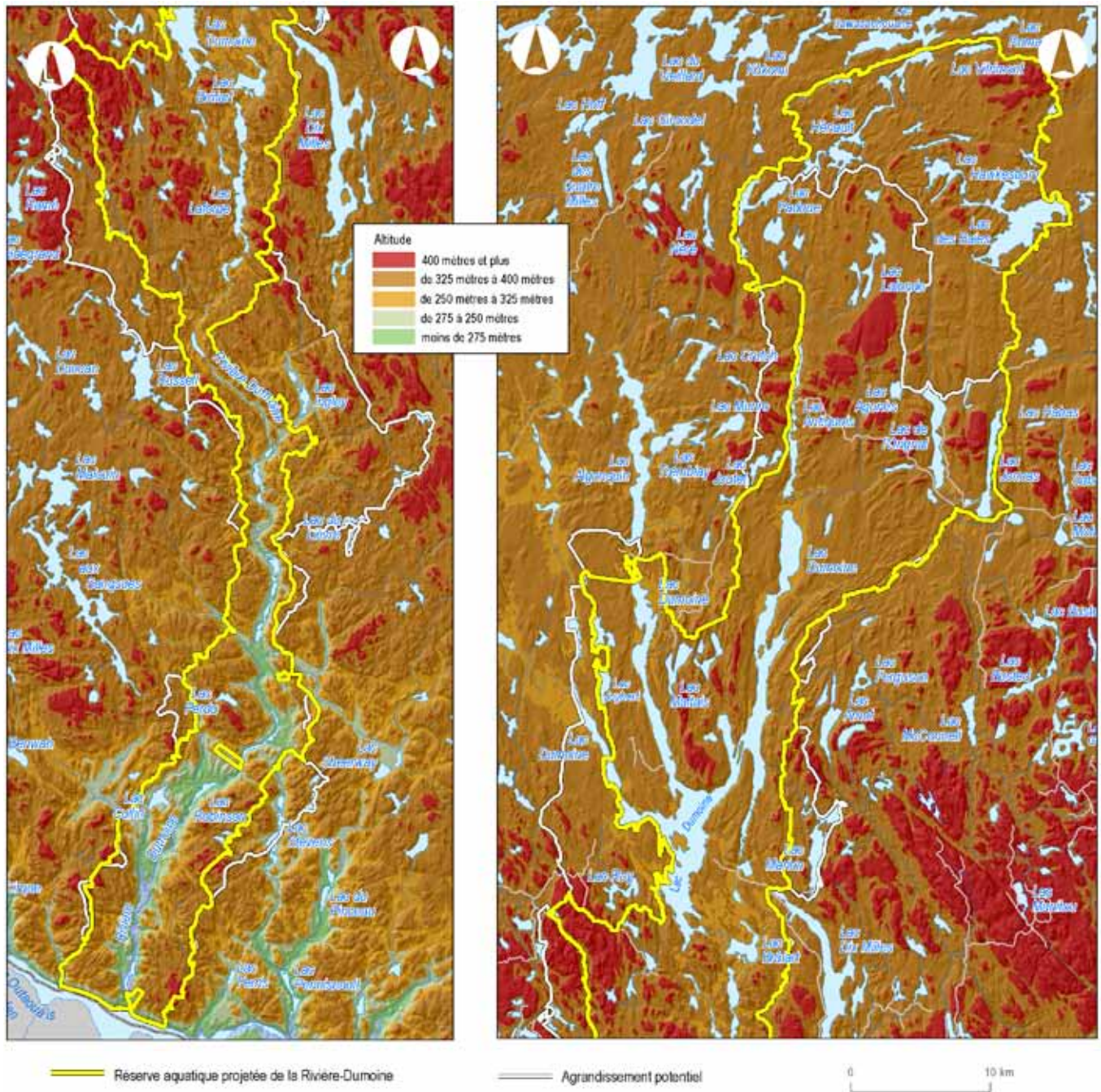


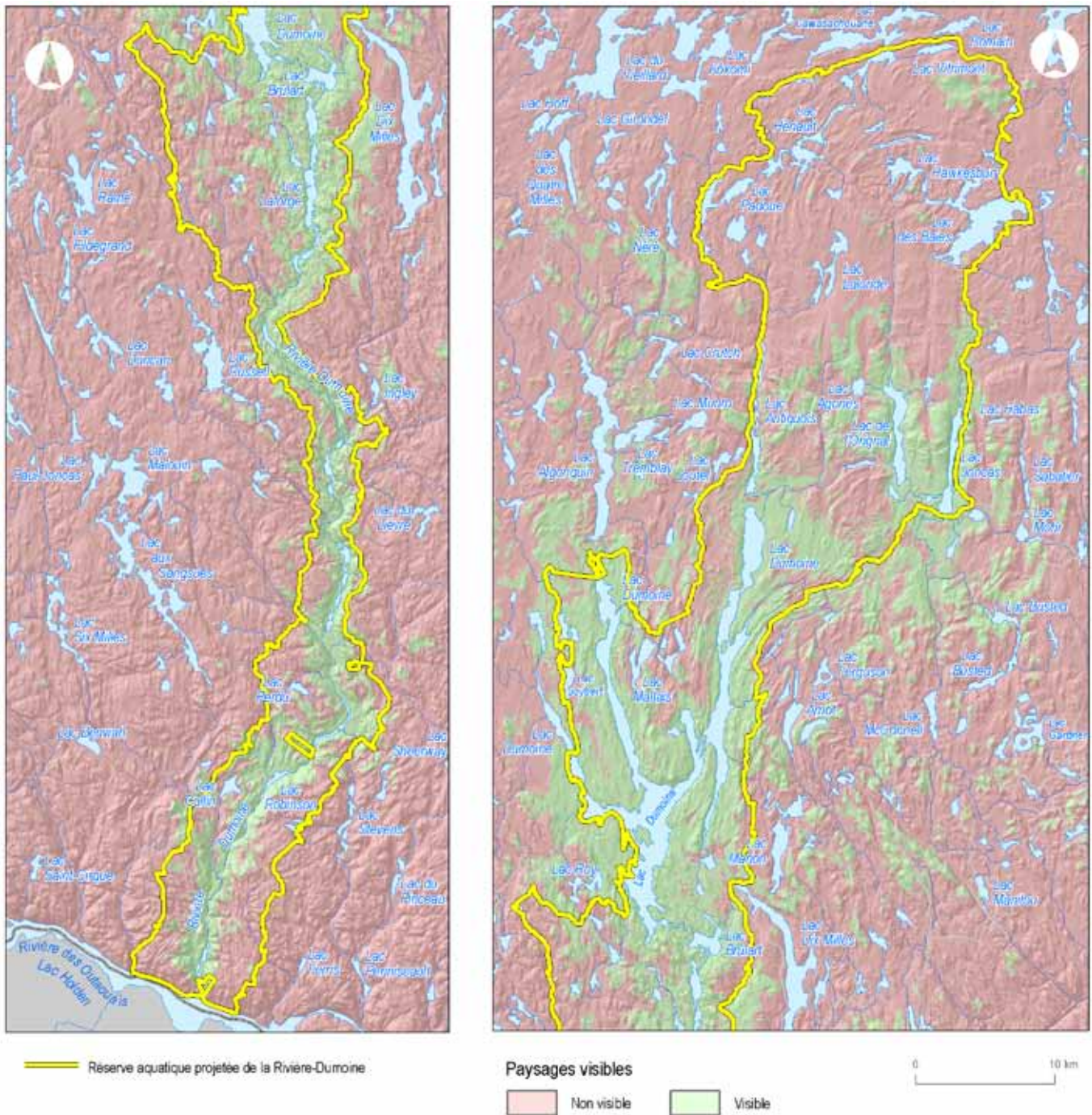
Figure 153. Scénario d'échange de territoire pour la réserve aquatique de la Rivière-Duomoine



La figure 153 montre un scénario hypothétique où la réserve serait amputée des portions hors bassin versant, mais additionnée des terres drainées par la rivière Duomoine. Dans ce scénario, les secteurs sous titres miniers ont été retirés. L'aire protégée ferait environ 1 580 km², comparativement à 1 445 km² pour la réserve aquatique projetée actuelle. Il s'agit cependant d'un scénario avec un découpage peu précis des limites, mais qui donne une indication approximative des superficies concernées.

En raison de la nature récréotouristique de ce territoire et de son potentiel de mise en valeur récréative, une analyse territoriale permettant de déterminer les paysages visibles à partir de la rivière Duomoine et des principaux lacs de la réserve a été réalisée. Le résultat montre que la presque totalité du territoire visible depuis la rivière est déjà située à l'intérieur de l'aire protégée (figure 154). Il n'y a donc pas eu d'évaluation d'agrandissements basés sur cet aspect.

Figure 154. Paysages visibles depuis la rivière la rivière Dumoine et les principaux lacs



Lors des ateliers en Outaouais, le Société pour la nature et les parcs (SNAP) a présenté aux participants et a déposé au MDDEP une proposition d'agrandissement à la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine. La proposition totalise un agrandissement d'environ 1 715 km² qui s'ajouteraient à la réserve projetée actuelle pour une aire protégée de superficie totale d'environ 3 160 km². Il est cependant à noter que la SNAP a présenté ces agrandissements aux participants en leur mentionnant que, de façon générale, elle propo-

sait que ces agrandissements soient classés comme catégorie VI de l'UICN, soit une aire protégée où une certaine forme d'exploitation forestière est possible, et ce, à l'image du parc provincial Algonquin en Ontario. En raison de l'importance de ces agrandissements, le territoire en question n'a pas fait l'objet d'une analyse. Par ailleurs, le MDDEP ne dispose pas actuellement d'outil de conservation de catégorie VI.

4.8.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de cette réserve aquatique, lorsqu'elle sera permanente, sera faite de façon à assurer l'atteinte des objectifs de conservation. Ainsi, toute décision du MDDEP en matière de gestion et de mise en valeur se prendra en priorisant la conservation. En matière réglementaire, la réserve aquatique, lors de l'attribution du statut permanent, disposera d'un plan de conservation dans lequel un régime d'activités réglera toute activité ou intervention dans l'aire protégée. Ce régime d'activités, inspiré du régime d'activités du plan de conservation de la réserve aquatique projetée, prévoira des particularités afin de mieux encadrer les activités et interventions, de façon à assurer une meilleure protection du territoire, des écosystèmes et de la biodiversité. Ce territoire est très particulier du fait qu'il touche à plusieurs territoires fauniques structurés, qu'il est relativement occupé, qu'il est fréquenté pour de nombreuses activités fauniques, récréatives et de plein air, qu'il présente un fort potentiel de recherche archéologique, qu'il concerne de nombreuses communautés algonquines et que l'aménagement de son territoire relève de trois MRC et de deux régions administratives. Dans ces circonstances, sa gestion constitue un défi de taille, car elle devra assurer la participation de tous les groupes concernés par ce territoire.

Le plan de conservation stipulera que certaines activités sont permises dans l'aire protégée, que d'autres sont strictement interdites et que plusieurs activités ou interventions, variables dans leur compatibilité à l'égard d'une telle aire protégée et de ses objectifs de conservation, seront assujetties à l'obtention d'une autorisation du MDDEP. Pour plus de détails, voir la section « Le régime d'activités expliqué » ou le document « Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques ». Lorsque le MDDEP ou tout gestionnaire de ce territoire évaluera une demande d'autorisation, il prendra en considération les objectifs relatifs à la protection du bassin versant de la rivière Dumoine. Une attention devra être portée à l'évaluation écosystémique de toute mise en valeur pour assurer de maintenir les impacts à un niveau acceptable. La préservation des paysages naturels et des sites archéologiques sera aussi une orientation de gestion importante.

Quant à la gestion opérationnelle réalisée sur le territoire de la réserve permanente par le MDDEP ou par tout autre partenaire, elle se traduira par l'installation d'une signalisation adéquate. Un comité de gestion auquel siègeraient les principaux acteurs concernés ainsi que les communautés algonquines concernées pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui définirait les priorités de gestion relatives à cette aire protégée, puis de collaborer à la mise en œuvre dudit plan d'action.